



**Objet : COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le seize septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LE RONSSOY, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM les conseillers municipaux, à l'exception de Vanessa GUICHEMERRE, excusée, qui a donné pouvoir à Michel BRAY, de Marie-Christine FAILLE, excusée, et de Thomas GOMES, absent.

1. RENOUELEMENT DU BAIL DU CAFÉ :

Monsieur Le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur et Madame Trioux Danel, demandant la reconduction du Bail du Café. Les membres présents, plus un membre absent ayant donné pouvoir, chargent Monsieur le Maire de faire part à ces locataires de leur accord, au vu du travail qu'ils ont réalisé depuis leur installation.

2. DÉCISION MODIFICATIVE DE BUDGET :

Le Conseil Municipal souhaite apporter des Décisions Modificatives au Budget pour permettre de payer le solde des factures de travaux neufs de voirie réalisés en délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes, pour les travaux de la Place.

3. PRIME COVID :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une prime exceptionnelle aux membres du personnel qui étaient présents pendant la période de confinement, du 17 Mars 2020 au 6 Mai 2020 inclus, les autres ayant fait valoir leurs droits pour enfants. Les Conseillers présents reconnaissent le mérite de ces personnes et donnent leur accord pour Mesdames Belmant et Henno, qui ont procédé à la désinfection régulière des lieux publics, et la Secrétaire, pour la gestion de la crise, qui lui a occasionné du travail supplémentaire, et sa prise de risques, en assurant l'ouverture de l'Agence Postale pour assurer un service minimum afin de ne pas isoler les citoyens (notons que notre Agence a été longtemps la seule ouverte face aux autres Agences et Bureaux de Poste).

4. REPAS DES AÎNÉS :

Monsieur le Maire interroge les Conseillers Municipaux sur le maintien du repas des Aînés prévu le 25 Octobre 2020. Les membres du Conseil, à l'unanimité, déclarent qu'au vu du contexte sanitaire toujours critique, il est prudent et responsable de l'annuler pour cette année.

Par ailleurs, Monsieur le Maire annonce avoir mis en place un avenant au contrat de location de la Salle des Fêtes, avec des obligations sanitaires strictes, de même pour le prêt aux Associations pour leurs activités hebdomadaires. Les membres du Club des Aînés ont préféré reconduire leurs après-midis récréatifs quand la situation sera meilleure, peut-être en Janvier 2021.

Il relate par ailleurs les déconvenues du week-end dernier, au cours d'une location, lors de laquelle les mesures demandées n'ont été que peu respectées, les gens ne prenant pas la mesure du danger, le Covid pouvant être mortel.

Le Conseil Municipal, dans un souci de santé publique, ne souhaite plus louer la Salle pour le moment, les contraintes étant trop importantes.

5. INFORMATION POUR LE RACHAT DU MATÉRIEL DE LA BOULANGERIE :

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'avec ses Adjoints, il rencontrera Monsieur et Madame VARENNE, pour leur proposer le rachat du matériel de la Boulangerie, selon ce qui avait été convenu par l'ancien Conseil Municipal lors de la réunion du 26 Juin 2019.

Le Conseil Municipal siégeant à présent sera tenu au courant de l'avancée des transactions, et pourra ou non donner son accord.

6. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CLCET :

Le Conseil Municipal nomme comme Délégués de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées suite au passage en fiscalité professionnelle unique (CLECT) eu sein de la Communauté de Communes de la Haute-Somme : Michel BRAY, Délégué Titulaire, et Jean-François DUCATTEAU, Délégué Suppléant.

7. ENQUÊTE PUBLIQUE :

Monsieur le Maire fait savoir à ses co-élus qu'une enquête publique (dont l'avis a été affiché le 17 Août 2020) se déroule du 10 Septembre 2020 au 12 Octobre 2020, portant sur l'extension d'une plateforme de compostage sur le territoire de la Commune de Villers-Faucon, demande présentée par la Société *Bioval Environnement*. Les pièces du dossier et un registre d'enquête sont disponibles à la Mairie de Villers-Faucon aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations peuvent également être adressées par écrit à la Préfecture de la Somme (Service de Coordination des Politiques Interministérielles, Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique) ou par voie électronique (pref-environnement@somme.gouv.fr).

8. DISTRIBUTION DU JOURNAL :

Monsieur le Maire évoque avec le Conseil Municipal le journal communal « *Le Ronssoyen* », notamment sa distribution. Se sont portés volontaires : Michel BRAY, pour la Rue Charles de Gaulle ; Claude CAGNIART, pour la Rue Eugène Leconte et la Place Clémenceau ; Pierre THIEULOT, pour les Rue Franklin Roosevelt, Louis Lobry et Marie-Louise Frison ; Aurélien CAZÉ pour la Rue de Lempire ; Christopher JOSSE pour la Rue de la Libération ; Jean-François DUCATTEAU, pour les Rues Marcel Léger, de Sainte-Émilie et de Templeux ; Jean-Michel MORIAUX pour la Rue Max Cottrelle ; Danielle CARDON pour la Rue Notre-Dame ; Jacky FAGLAIN pour la Rue Ponthieux-Rigaux ; Éric SAUVAGE pour la Rue du 14 Juillet ; et Muriel ANCELLE, pour la Rue Winston Churchill. Restera la Rue Jean Jaurès, qui sera proposée à Marie-Christine FAILLE, Thomas GOMES et Vanessa GUICHEMERRE, absents ce jour.

9. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU KANO CLUB :

Monsieur le Maire distribue le courrier du Kano Club, conviant les membres du Conseil Municipal à son Assemblée Générale le Vendredi 18 Septembre 2020.

10. JOURNÉES DU PATRIMOINE :

Monsieur le Maire transmet les invitations des Communes de Roisel (Somme), et de Caulaincourt (Aisne) pour les Journées du Patrimoine le Samedi 20 Septembre 2020.

11. OPÉRATION BRIOCHES :

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal et du C.C.A.S. à participer à la prochaine Opération brioches des Papillons Blancs, au profit des handicapés mentaux, le Samedi 17 Octobre 2020.

12. ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le Maire aborde l'éclairage public. Il rappelle que par souci d'économies, le Conseil Municipal avait évoqué à plusieurs reprises son souhait de l'éteindre la nuit. Depuis le 1^{er} Août 2020, les lampadaires sont éteints de 23h00 à 4h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Ont signé le registre tous les membres présents.